

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
14/09/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

OBJET :

FINANCES

==--==

**Elus municipaux mandat
spécial**

==--==

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint,
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

La délibération du Conseil Municipal n° 139/2021 en date du 09 décembre 2021 précise les modalités de remboursement des frais de mission des élus ou frais d'exécution d'un mandat spécial, excluant les activités courantes de l'écu, et devant correspondre à une opération déterminée de façon précise.

Dans ce cadre, les élus auront un droit au remboursement des frais de séjour, frais de transport :

- ✓ Les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement zen vertu de l'article R2123-22-1 du CDGT et dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, selon les modalités du décret N°2006-781 du 03 Juillet 2006.
- ✓ Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'écu joindra les factures qu'il aura acquittées et précisera notamment son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour.

Le mandat spécial doit être conféré à l'écu par une délibération du Conseil Municipal. La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspond à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Une délégation se rend en Allemagne à Lüchow du 16 au 23 septembre 2023. Les élus

participant à ce voyage en avion pourront bénéficier du remboursement des frais de mission qu'ils auront engagés pour se rendre en Allemagne où ils représenteront la commune dans le cadre de l'anniversaire de jumelage.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **ACCORDE** un mandat spécial à Madame BARANOFF Brigitte et Madame LACOMBE Maria, adjointes, afin de représenter la commune à Lüchow (Allemagne) du 16 septembre au 23 septembre 2023,

- **RAPPELLE** que les remboursements interviendront sur présentation des justificatifs selon les barèmes prévus par la réglementation.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the secretary of the meeting.